



BAIGORRIKO HERRIA

COMMUNE DE
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

Compte rendu du Conseil Municipal du 08.04.2022

Date de convocation : 04/04/2022

Séance ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel Coscarat, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : Jean-Michel Coscarat, Annie Juantorena, Bernadette Mousquès, Marie-Agnès Haristoy, Maddalen Dupuy, Isabelle Arangoits, Hélène Deguiraud, Sandrine Mercapide, Antton Curutcharry, Daniel Ithurburua, Betti Bidart, Frantxoa Mocho, Jean-Paul Bibes

Absents représentés : Sebastien Clauzel par Sandrine Mercapide, Betti Olçomendy par Frantxoa Mocho

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bibes

Assistent également Cécile Larue, secrétaire générale et Joanes Laco, Trésorier Centre Finances Publiques de St Etienne de Baigorry

Début : 20:10

Ordre du jour :

N° ordre	Ordre du Jour	Vote
0	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/2022	Unanimité
2	Approbation du compte de gestion 2021 Budget de fonctionnement : recettes de 2 138 714.98 € pour 1 487 351.54 € de dépenses soit un résultat de 651 363.44 € Budget d'investissement : recettes de 1 274 504,86 € pour 1 202 361,58 € de dépenses soit un résultat positif de 72 143,28 euros Résultat global positif réel de 723 506.72 €	Unanimité
1	Approbation du compte administratif 2021 conforme au compte de gestion 2021	Unanimité

<p>3</p>	<p>Affectation des résultats 2021 Constatant que le compte administratif fait apparaitre</p> <table border="1" data-bbox="261 322 1110 618"> <tr> <td>Un excédent de fonctionnement</td> <td>286 176.08</td> </tr> <tr> <td>Un excédent reporté de</td> <td>365 187.36</td> </tr> <tr> <td>Un excédent de fonctionnement cumulé de</td> <td>651 363.44</td> </tr> <tr> <td>Un excédent d'investissement de</td> <td>594 749.04</td> </tr> <tr> <td>un déficit d'investissement reporté de</td> <td>-522 605.76</td> </tr> <tr> <td>Un déficit des restes à réaliser de</td> <td>-490 988.00</td> </tr> <tr> <td>Soit un besoin de financement de</td> <td>-418 844.72</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit : <table border="1" data-bbox="261 759 1110 945"> <tr> <td>Résultat : Excédent</td> <td>651 363.44</td> </tr> <tr> <td>Affectation complémentaire en réserve (1068)</td> <td>418 844.72</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté en fonctionnement (002)</td> <td>232 518.72</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'investissement reporté (001)</td> <td>72 143.28</td> </tr> </table>	Un excédent de fonctionnement	286 176.08	Un excédent reporté de	365 187.36	Un excédent de fonctionnement cumulé de	651 363.44	Un excédent d'investissement de	594 749.04	un déficit d'investissement reporté de	-522 605.76	Un déficit des restes à réaliser de	-490 988.00	Soit un besoin de financement de	-418 844.72	Résultat : Excédent	651 363.44	Affectation complémentaire en réserve (1068)	418 844.72	Résultat reporté en fonctionnement (002)	232 518.72	Résultat d'investissement reporté (001)	72 143.28	<p>Unanimité</p>
Un excédent de fonctionnement	286 176.08																							
Un excédent reporté de	365 187.36																							
Un excédent de fonctionnement cumulé de	651 363.44																							
Un excédent d'investissement de	594 749.04																							
un déficit d'investissement reporté de	-522 605.76																							
Un déficit des restes à réaliser de	-490 988.00																							
Soit un besoin de financement de	-418 844.72																							
Résultat : Excédent	651 363.44																							
Affectation complémentaire en réserve (1068)	418 844.72																							
Résultat reporté en fonctionnement (002)	232 518.72																							
Résultat d'investissement reporté (001)	72 143.28																							
<p>4</p>	<p>Fixation des taux d'imposition Pour compenser la baisse de certaines dotations de l'Etat (249 000 euros en 2020 contre 309 000 euros en 2016) et maintenir un bon niveau d'investissement, il est proposé d'augmenter les taux des taxes foncières Taux taxe foncière Bâti : part communale de 29% à 29,58% Taux taxe foncière Non bâti : part communale de 38% à 38,76%</p>	<p>Unanimité</p>																						
<p>5</p>	<p>Vote du Budget primitif 2022 Budget de fonctionnement : recettes prévues pour 1 944 739,72€, dépenses prévues pour 1 570 280,44€ Budget d'investissement : 2 491 988 € de recettes prévues pour 2 001 000 € de dépenses prévues.</p>	<p>Unanimité</p>																						
<p>6</p>	<p>Vote du budget annexe camping municipal Un budget annexe, assujetti à la TVA, a été créé au 1° janvier 2022 Budget de fonctionnement : 136 000 € Budget d'investissement : 50 900 €</p>	<p>Unanimité</p>																						
<p>7</p>	<p>Demande de subventions au Département (programme voirie et intempéries) Programme voirie 2022 : travaux estimatifs 120 240.81 €HT Intempéries : travaux et études montant estimatif 758 525.00 € HT</p>	<p>Unanimité</p>																						

Questions diverses

Fin : 22 30

Compte-rendu affiché conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales